

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

17 mai 2023

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2024 À 2030 ET PORTANT  
DIVERSES DISPOSITIONS INTÉRESSANT LA DÉFENSE - (N° 1234)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

**AMENDEMENT**

N° 1644

présenté par

M. Bourlanges, Mme Jacquier-Laforge, M. Martineau, Mme Vichnievsky, M. Zgainski, M. Croizier, M. Turquois, Mme Brocard, M. Bru, M. Cosson, M. Cubertafon, M. Mattei, Mme Desjonquères, M. Esquenet-Goxes, M. Falorni, Mme Ferrari, Mme Folest, M. Fuchs, Mme Gatel, Mme Babault, Mme Bergantz, Mme Perrine Goulet, M. Geismar, M. Gumbs, M. Isaac-Sibille, M. Balanant, Mme Lingemann, M. Latombe, M. Daubié, Mme Bannier, M. Blanchet, M. Bolo, Mme Luquet, M. Lecamp, Mme Lasserre, M. Laqhila, Mme Josso, M. Lainé, M. Berta, M. Mandon, Mme Mette, M. Milliennne, Mme Morel, M. Ott, M. Pahun, M. Frédéric Petit, Mme Maud Petit, Mme Poueyto, M. Ramos, Mme Thillaye et M. Philippe Vigier

-----

**ARTICLE 2****RAPPORT ANNEXÉ**

I. – À la fin de la seconde phrase de l’alinéa 98, supprimer les mots :

« et la position des industries de défense françaises par rapport à la concurrence internationale ».

II. – En conséquence, compléter le même alinéa par la phrase suivante :

« Il dresse également un état des lieux du marché mondial des exportations d’armements, de la concurrence internationale, des évolutions de la demande et présente les résultats obtenus par l’industrie française, en détaillant notamment les prises de commandes et livraisons qu’elle a réalisées ainsi que ses principaux clients étrangers. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

La présentation de rapports annuels au Parlement, depuis 1997 s’agissant des exportations d’armement et, depuis 2022, pour ce qui concerne les biens à double usage, participe d’une saine transparence sur ces questions.

Afin de permettre au Parlement de disposer d'informations aussi précises que possibles, cet amendement vise à préciser, dans le rapport annexé, que le rapport annuel sur les exportations d'armements ne se borne pas à présenter la politique d'exportation de la France ainsi que les modalités du contrôle des armements et biens sensibles, mais qu'il dresse un véritable état des lieux du marché mondial des exportations d'armements et précise la place qu'y prennent les industriels du pays, en détaillant les prises de commandes et livraisons réalisées et les principaux clients étrangers en la matière.